



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du  
Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-043

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents : Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Michel HERAIL.

**Objet : Modification du partenariat avec le Département de l'Hérault.**

### **Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

### **CONSIDERANT**

L'article L.452-40 du Code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion peuvent assurer à la demande des collectivités, en sus des missions obligatoires, toute tâche administrative complémentaire ainsi que, notamment, une mission d'archivage et de numérisation.

Dès lors, conscient des besoins des communes et établissement publics territoriaux concernant la conservation et la valorisation des archives et par application du CGFP, le conseil d'administration du CDG34 a créé la mission archives par une délibération en date du 26 janvier 2000.

A ce titre, le CDG34 a noué un partenariat technique, scientifique et financier avec le Conseil départemental de l'Hérault et les Archives départementales de l'Hérault.

Fort de son succès, ce partenariat a été reconduit et développé à plusieurs reprises, afin de répondre au mieux aux demandes des communes et établissement publics. À ce jour, plus de 180 entités ont déjà bénéficié de ce dispositif.

L'actuelle convention, d'une durée d'un an, arrive à échéance le 30 juin 2026. Elle détaille les prestations du service, la participation du Conseil départemental, notamment financière et matérielle, ainsi que les obligations des deux parties.

La nouvelle convention évolue principalement sur 2 points :

- Elle décrit de façon plus précise et chiffrée les ressources matérielles et logistiques mises à disposition par le Conseil départemental au bénéfice de la MISSION ARCHIVES CDG 34 : locaux de travail à Pierresvives, matériel de conditionnement d'archives, véhicules, etc.

- Elle exclue la question de la subvention versée par le Conseil départemental au CDG 34 qui permettait d'atténuer la participation financière du centre de gestion et de diminuer celle des communes et établissements publics. Sur demande du Département, celle-ci doit désormais faire l'objet d'une convention distincte. D'un montant de 40 000 € lors du précédent exercice, elle n'a pas été renouvelée en 2026.

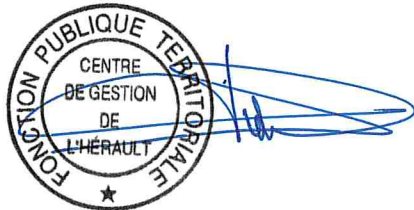
**Après en avoir délibéré,**

- AUTORISE, à l'unanimité, le renouvellement du partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault relatif au fonctionnement de la mission archives du CDG34 ;**
- AUTORISE, à l'unanimité, le président à signer la convention afférente pour une année supplémentaire à compter du 1er juillet 2026.**

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026.

Le Président du CDG 34,



**Philippe VIDAL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.